



NORD-EST

A l'attention de Monsieur le Préfet

DDT
Bureau de l'environnement
50 boulevard de Lyon
02 011 Laon

Le 15 janvier 2019

Objet : Demande d'autorisation **temporaire** pour l'exploitation d'une centrale d'enrobage à chaud sur la commune de COURBES (02)

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Monsieur Matthieu ROIG, agissant en qualité de Directeur Environnement, ai l'honneur de solliciter l'autorisation **temporaire** d'exploiter une centrale d'enrobés à chaud sur la commune de COURBES (02).

Les renseignements se rapportant à cette demande d'autorisation environnementale sont conformes aux dispositions des articles R.181-13 et D.181-15-2 du Code de l'Environnement.

Compte tenu des délais de réalisation des travaux imposés par le maître d'ouvrage et du caractère temporaire de l'implantation et de l'exploitation des installations, uniquement dédiées à ces travaux, la société COLAS NORD-EST souhaiterait bénéficier d'une procédure d'instruction « simplifiée » conformément aux dispositions de l'article R.512-37 du Code de l'Environnement. Cette procédure ne comprend ni enquête publique, ni les consultations prévues aux articles R. 181-23, R. 181-29 et R. 181-38 ».

En vertu de l'alinéa 9 de l'article D181-15-2, je sollicite l'autorisation de présenter le plan d'ensemble au 1/400ème.

Je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre parfaite considération.

Matthieu ROIG
Directeur Environnement

PJ : 4 exemplaires papier et 1 exemplaire en version informatique du dossier de demande d'autorisation environnementale.

COLAS NORD-EST

Immeuble Echangeur – 44 boulevard de la Mothe – CS 50519 – 54008 NANCY CEDEX
Tél. : 03 83 17 83 00 – Fax : 03 83 17 83 01

SAS au capital de 36 562 219 € - RCS Nancy B 329 198 337 – Siret : 329 198 337 00530 – TVA FR 96 329198337 – Code APE 4211Z

